

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

C.C.A.S. DE MARLY
DECISION N°1 /2024
VIREMENT DE CREDITS

Le Président du C.C.A.S de Marly,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2541-1 et suivants ;

VU la délibération n°36/2023 du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024, portant sur la fongibilité des crédits et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre et unité de vote, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

VU la délibération n° 13/2024 du Conseil d'Administration en date du 20 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre sur le budget du C.C.A.S 2024 afin de permettre :

- L'étude du Multi Accueil des Loupiots pour la faisabilité des travaux de modification de la structure
- L'acquisition et la pose d'une nouvelle porte cabine à la Résidence les Hortensias.

En vertu des textes susvisés ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les transferts de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2024	VIREMENT CREDIT	Total
615221	4222	011	Entretien bâtiments	17 900,00 €	- 9 900,00 €	8 000,00 €
023	01	023	Virement section investissement	174 612,06 €	+ 9 900,00 €	184 512,06 €
			TOTAL Budget	1 311 451,88 €	0,00 €	1 311 451,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2024	VIREMENT CREDIT	Total
021	01	021	Virement section fonctionnement en investissement	174 612,06 €	+ 9 900,00 €	184 512,06 €
			TOTAL Budget	278 289,31 €	+ 9 900,00 €	288 189,31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2024	VIREMENT CREDIT	Total
2031	4222	20	Frais d'études	0,00 €	+ 3 600,00 €	3 600,00 €
21313	4238	21	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00 €	+ 6 300,00 €	6 300,00 €
			TOTAL Budget	278 289,31 €	+ 9 900,00 €	288 189,31 €

Article 2 : Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain Conseil d'Administration

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services, le comptable public du C.C.A.S de Marly (Moselle) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Préfet de la Moselle au titre du contrôle de légalité et au comptable public de la commune de Marly (Moselle).

MARLY, le 1^{er} octobre 2024



Le Président du C.C.A.S

Thierry HORY
Maire de la ville de Marly